

Département
des Pyrénées
Orientales

Arrondissement
de Prades

Domaine :
5. Institutions et
vie politique

Sous-Domaine :
5.2 Fonction-
nement des
assemblées

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2018

Le nombre de conseillers municipaux en service est de : 11
Convocation en date du : 19/11/2018 Affichage en date du : 19/11/2018

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt-six novembre, le Conseil Municipal de la commune d'Olette-Evol, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis JALLAT, Maire.

Présents : 7 Mmes SERVIER P., THOMAS J., MM FAURE, JALLAT
J-L., NOGUES S., RIBOT S., TROGNO M.
formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) 4: CANJUZZAN B, DARNE M, GHELFI E, GUILLAUME Y
Empêché(s) 0
Procuration(s) 3: DARNE M. donne procuration à JALLAT J-L.
GHELFI E. donne procuration à THOMAS J.
GUILLAUME Y. donne procuration à SERVIER P.

Secrétaire de séance : TROGNO M.

1 / ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2018 est adopté sans modification à l'unanimité des présents et représentés.

2/ RETRAIT DE LA COMMUNE D'AYGUATEBIA-TALAU DU SIS PRADES OLETTE

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la délibération de la commune d'AYGUTEBIA-TALAU sollicitant son retrait du S.I.S. de PRADES-OLETTE puisqu'elle est adhérente à la Communauté des Communes du Capcir.
Il demande à l'Assemblée, conformément à l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, de donner son avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Donne un avis favorable au retrait de la commune d'AYGUATEBIA-TALAU du SIS de Prades afin d'adhérer à la Communauté des Communes du Capcir.

Autorise M. le Maire à signer tous documents en rapport avec ce dossier.

3/ COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ : INSTRUCTION DU DROIT DU SOL – AVENANT N°1 A LA CONVENTION (Dossiers Accessibilité)

M. le Maire

- rappelle la délibération de la Communauté de Communes Conflent Canigó n°128-18 du 3 avril 2015 validant la signature d'une convention entre les communes membres et la communauté de communes pour la mise à disposition des services pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, à compter du 1er juillet 2015. A ce jour, les 32 communes autonomes, soit la totalité des communes ayant un document d'urbanisme, sont signataires.

- indique que les services de l'Etat ont informé les communes autonomes de leur volonté de se désengager de l'instruction de la partie « accessibilité » des dossiers de permis de construire et autorisation de travaux sur les Etablissements Recevant du Public au 1^{er} janvier 2019.

- Précise que le service Urbanisme de la Communauté de Communes Conflent Canigó va être formé par les services de l'Etat pour la prise en charge de cette mission

- Dit que le Conseil Communautaire, après avis favorable de la commission Urbanisme de la Communauté de Communes Conflent Canigó a autorisé le Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó à signer un avenant n°1 à la convention mentionnée ci-dessus, qui aura pour objet de définir les modalités de la mise à disposition des services de la Communauté de Communes Conflent Canigó pour l'instruction de la partie « Accessibilité » des dossiers de permis de construire et autorisations de travaux sur les Etablissements Recevant du Public.

- demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes Conflent Canigó pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme avec les communes membres, telle que présentée par le Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

4/ COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ : CONFERENCE INTERCOMMUNALE DES MAIRES

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du compte rendu de la Conférence Intercommunale des Maires de la Communauté de Communes Conflent Canigó du 28 septembre 2018 et demande au Conseil Municipal son avis.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés dit avoir pris connaissance du Compte rendu de la Conférence Intercommunale des Maires du 28 septembre 2018 et n'avoir aucune remarque à formuler.

5/ DECISIONS MODIFICATIVES

A- BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des décisions budgétaires modificatives, sur le Budget Principal de la Commune d'Olette-Evol.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés les mouvements de crédits suivants

LIBELLE DE L'ARTICLE	AUGMENTATION	DIMINUTION
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
D022 Dépenses imprévues		3 881.81
D6068 Fournitures diverses	3 881.81	
Sous-Total dépenses fonctionnement	3 881.81	3 881.81
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
- Révisions d'opérations d'investissement:		
D2181/198 Places à feu		361.00
D2111/217 Terrain Brunso		500.00
D203/225 Etude desserte Coronat		2 000.00

D231/221 Place de la Victoire		3 000.00
D231/214 DAB		32 060.51
R132/214 Subventions DAB		19 712.62
D231/226 Sécurisation Ecole		8 857.00
R132/226 Subv. Sécurisation Ecole		2 953.00
D231/185 Maison des Jeunes	25 229.85	
Sous-Total recettes d'investissement		22 665.62
Sous-Total dépenses d'investissement	25 229.85	46 778.51
- Nouvelles recettes d'investissement :		
R1332 Amendes de police	9 906.00	
Sous-Total recettes d'investissement	9 906.00	
- Travaux en régie 2018 :		
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
R72 Production immobilisée	8 789.04	
D6068 Fournitures diverses	8 789.04	
Sous-Total dépenses fonctionnement	8 789.04	
Sous-Total recettes de fonctionnement	8 789.04	
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
D231/040-120 Espace cinéraire	2 663.60	
D231/040-146 Gites Evol	3 804.38	
D231/040-155 Bâtiments communaux		6 525.65
D231/040-185 Maison des Jeunes	1 127.11	
D231/040-208 Bibliotheque	4 298.71	
D231/040-221 Place de la Victoire	3 420.89	
Sous-Total dépenses d'investissement	15 314.69	6 525.65
Total dépenses de fonctionnement	12 670.85	3881.81
Total recettes de fonctionnement	8 789.04	0
Total dépenses d'investissement	40 544.54	53 304.16
Total recettes d'investissement	9 906.00	22 665.62

B- BUDGET AEP

M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des décisions budgétaires modificatives, sur le Budget Eau et Assainissement de la Commune d'Olette-Evol.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés les mouvements de crédits suivants

<u>LIBELLE DE L'ARTICLE</u>	<u>AUGMENTATION</u>	<u>DIMINUTION</u>
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
D673 Titres annulés		350.00
D66111 frais financiers	350.00	
Sous-Total dépenses fonctionnement	350.00	350.00
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
- Révisions d'opérations d'investissement:		
D2313/31 Réseaux		25 680.00
D203/34 Diagnostic STEP Evol	15 680.00	
D203/35 Etude approv. eau Evol	10 000.00	
Sous-Total dépenses d'investissement	25 680.00	25 680.00

C-SUBVENTION ENTRE BUDGETS

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 12/04/2018 le Conseil Municipal a voté des inscriptions budgétaires à l'article 6573 du budget principal pour 5 000€ et à l'article 74 du budget de l'eau pour le même montant.

Il convient de délibérer pour confirmer cette subvention entre les deux budgets.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés :

- de voter une subvention de 5 000€ versée par le budget principal au bénéfice du budget de l'eau de la commune d'Olette-Evol
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents en relation avec ce dossier

6/ CREATION POSTES CONTRACTUELS (recensement)

M Le Maire informe l'Assemblée que le recensement de la population aura lieu à Olette du 17 janvier au 16 février 2019. En conséquence il y a nécessité, selon les préconisations de l'INSEE, d'ouvrir deux postes de contractuels afin de recruter les agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- décide d'ouvrir deux postes de contractuels (agents recenseurs)
- dit qu'il sera éventuellement possible de les rembourser de leurs frais de mission (déplacement...etc...) si nécessaire
- de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents concernant ce dossier.

7/ TRANSACTIONS IMMOBILIERES

A- Parkings du 73 au 77 Avenue du Général de Gaulle

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une lettre reçue de M. Alexandre Lourme par laquelle :

- il informe la Mairie de sa volonté de délocaliser sa boucherie pour l'installer dans la bâtisse ayant abrité l'épicerie (ex-Vival, au 79 avenue du Général De Gaulle) qu'il a l'intention d'acheter ;
- il demande une « autorisation d'accès privé du parking mitoyen de l'ancien Vival sur la route nationale » afin que sa clientèle puisse occuper les 3 places de parking ;
- Il demande également la mise à disposition de la partie de la parcelle située en contrebas du parking.

Une demande orale plus tardive concerne également le projet d'achat de la parcelle cadastrée B811 et située en contrebas le long de l'avenue de la gare.

M. le Maire expose la situation d'un point de vue juridique et donne lecture d'une réponse du service « Contrôle de légalité » de la Préfecture des P.O. interrogé sur ce cas. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer en fonction des contraintes légales.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- DE DONNER UN AVIS DE PRINCIPE et de répondre à la demande de M. Lourme selon les points suivants :

➤ Concernant le projet d'ouverture sur le parking du bâtiment contigu, il est nécessaire de déposer en Mairie les demandes d'urbanisme appropriées (Déclaration Préalable, Permis de Construire, Autorisation de Travaux... suivant la nature du projet)

➤ La partie des parcelles cadastrées B808 et B809, qui se situe en contrebas du parking fait partie du domaine privé de la commune, puisqu'achetées en même temps que les maisons d'habitation qui ont été détruites ultérieurement et non affectées à un service public (accès impossible). Le Conseil Municipal ne serait pas opposé à une cession ou à une location, sous réserve qu'un bornage et une partition de parcelles soient réalisés. Les honoraires du géomètre expert seraient pris en charge par M. Lourme.

➤ La parcelle B811 fait également partie du domaine privé de la commune. Sous réserve que M. Lourme ait acquis la parcelle située au-dessus, soit la parcelle B810, le Conseil Municipal ne serait pas opposé à une cession de la parcelle B811.

➤ La partie haute des parcelles B807 – B808 – B809 représente l'emprise au sol de maisons acquises par la commune et démolies pour y aménager un parking public ce qui est son usage aujourd'hui.

Selon l'article L.2111-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et la jurisprudence, elle appartient donc au domaine public de la commune. Il est rappelé que les biens appartenant au domaine public des communes sont inaliénables. Ce parking est à l'usage du public et des riverains. Il est donc impossible de le rendre privatif.

Soucieux de faciliter le commerce local, sans remettre en cause le nombre de places de parking et pour faciliter l'accès à la future boucherie et aux futures vitrines ouvertes côté parking, le Conseil Municipal ne serait pas opposé à étudier la possibilité de re-dessiner les places de parking pour ménager une bande le long de la vitrine.

La zone ainsi définie pourrait faire l'objet d'une convention d'occupation du domaine public moyennant le paiement obligatoire d'une redevance à fixer. A noter que, selon les articles L.2122-2 et L.2122-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ces conventions ne peuvent être que temporaires et présentent un caractère précaire et révocable.

- DE REPORTER à un autre Conseil Municipal toutes décisions en fonction de la réponse de M. Lourme et au vu de son projet définitif.

B- DON A LA COMMUNE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE C980

M. Le Maire informe l'Assemblée qu'il a l'intention de donner à la Commune une partie de sa parcelle cadastrée C980 afin de prolonger les escaliers et permettre un accès direct de la RD4 vers la place Ludovic Massé, à condition que les devis des travaux envisagés (escaliers) soient signés et budgétisés au moment de la signature de l'acte. Il conviendrait de demander à un géomètre d'effectuer le bornage.

M. le Maire se retire au moment du vote. M. Serge Nogues, en qualité de 2^e Adjoint, prend la présidence du Conseil Municipal et soumet cette question au vote.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- de remercier M. Jallat pour cette proposition
- de donner une suite favorable à cette proposition et de prendre en charge les frais d'honoraires de géomètre et de notaire ;
- d'introduire une clause résolutoire dans l'acte afin de conditionner ce don à la signature des devis des travaux devant être réalisés sur cette partie de parcelle ;
- de donner tous pouvoirs à Mme Maddy DARNÉ, 1^{ere} adjointe, pour signer tous documents en rapport avec ce dossier.

8/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : PLAN D'EAU LA BASTIDE

M. le Maire expose à l'Assemblée le fait que la délégation de service public du plan d'eau de La Bastide arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Il propose de renouveler la procédure de délégation de service public. Les précédents contrats ayant donné satisfaction, il est proposé d'en reprendre les points principaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- de lancer une procédure de Délégation de Service Public ;
- de fixer la durée de la prochaine convention à 5 ans ;
- de fixer le tarif minimum à 4 250 € annuel ;
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes formalités et signer tous documents concernant ce dossier.

9/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

. Suivi des travaux sur la Maison des Jeunes :

Les travaux ont commencé avec la rénovation de la toiture par l'entreprise Cermat. D'importants travaux de rénovation devraient se poursuivre, une partie étant réalisée par les agents communaux.

. Une prochaine réunion de la commission d'appel d'offre est évoquée afin d'analyser les offres reçues dans le cadre du marché d travaux pour la rénovation de l'église d'Evol, sur la base du rapport du maître d'œuvre : la réunion devrait se tenir fin novembre ou début décembre 2018.

. Activités de la bibliothèque d'Olette-Evol :

3 animations ont eu lieu ces dernières semaines: un travail d'illustrations et de documentation sur l'automne mené et partagé par l'école Léon Blum, un atelier maquillage et lecture de contes pour Halloween et une causerie sur la guerre de 14-18 à l'occasion du centenaire de l'armistice.

Les prochaines animations sont annoncées : pour la fin de l'année 2018: la réunion du club des lecteurs le 4 décembre et un atelier pliage de serviettes de Noël le 11 décembre. Pour le début de l'année 2019, sont prévus: un récit de voyage en Chine, une animation à l'occasion de la nuit de la lecture le 19 janvier, une causerie sur la Retirada, des ateliers et animations pour le Carnaval au mois de février et une causerie autour des mémoires de Mme Angèle Mésère, une ancienne Olettoise centenaire.

Ces animations ont jusqu'à présent enregistré un vif succès et relancé la fréquentation de la bibliothèque municipale, ce dont tout le monde se félicite.

. Transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes :

Une réunion aura lieu à ce sujet à la Mairie d'Olette-Evol le 15 novembre prochain avec les services de la Communauté de Communes Conflent Canigó. Cette réunion sera l'occasion de parler notamment du personnel transféré (ATSEM, cantinières, agent d'entretien) et des transferts de charges. Une autre discussion aura lieu en suivant à l'école, juste avant le Conseil d'Ecole prévu ce soir-là. Jusqu'à présent, ce transfert de compétences ne pose pas de problème particulier.

. Remise en service de la station essence :

Une réunion de la Communauté de Communes est prévue le 10 décembre prochain avec une entreprise spécialisée du secteur et les bureaux d'études. Le dossier continue d'avancer et le projet définitif devrait pouvoir être déposé prochainement en Préfecture.

. Chemin entre la gare d'Olette et la Bastide :

Il est question du chemin qui relie la gare à la zone de la Bastide et de sa remise en service. Un projet est actuellement en cours, qui implique des discussions avec l'ASA de Serdinya et le PNR, afin d'étudier notamment le tracé de ce chemin; de possibles travaux avec le Canal d'irrigation sont à envisager.

. Préparation du prochain Bulletin Municipal:
Une communication est faite pour préparer la sortie du prochain bulletin municipal: recueil des informations à communiquer et programmation d'une réunion de travail dans les prochains jours.

. Rythmes scolaires :
Depuis la rentrée de septembre 2018, l'école Léon Blum a mis en place le retour à la semaine de 4 jours. Les parents d'élèves tout comme l'équipe enseignante sont satisfaits.

Aucune autre question n'étant évoquée, la séance est levée à 20:50.

Olette, le 14 Mars 2019



Jean-Louis JALLAT,
pour Maddy DARNE

Le Maire, Jean-Louis JALLAT

Michel FAURE

Josiane THOMAS,
pour Elisabeth GHELFI

Sébastien RIBOT

Patricia SERVIER

Michel TROGNO

Patricia SERVIER,
pour Yves GUILLAUME

Serge NOGUES

Josiane THOMAS